



PREFET DE L'ESSONNE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
SERVICE ENVIRONNEMENT

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2018-DDT-SE-450 DU 9 NOVEMBRE 2018
PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DE LA
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES
" C.D.N.P.S. " DE L'ESSONNE**

**Le Préfet de l'Essonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 341-16 et R. 341-16 à R.341-25 ;
- VU l'ordonnance n° 2004-637 du 1^{er} juillet 2004 relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre, et modifiée par l'ordonnance n°2005-727 du 30 juin 2005 ;
- VU l'ordonnance n° 2005-727 du 30 juin 2005 portant diverses dispositions relatives à la simplification des commissions administratives ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;
- VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU le décret du 27 avril 2018 portant nomination de Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, préfet hors classe, en qualité de Préfet de l'Essonne ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2006-PREF-DCI3/BE 0166 du 5 septembre 2006 portant constitution de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2015-DDT-SE-424 du 27 octobre 2015, modifié et consolidé, portant désignation des membres de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2018-PREF-DCPPAT-BCA-080 du 22 mai 2018 portant délégation de signature à Monsieur Mathieu LEFEBVRE, Secrétaire général de la préfecture de l'Essonne, Sous-Préfet de l'arrondissement de chef-lieu ;

VU l'avis des administrations et organismes consultés ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

L'arrêté préfectoral n° 2015-DDT-SE-424 du 27 octobre 2015, modifié et consolidé, portant désignation des membres de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites est abrogé.

ARTICLE 2 :

La Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS), présidée par le Préfet ou son représentant, est composée de 5 formations – Nature, Sites et Paysages, Faune Sauvage Captive, Carrières et Publicité- qui se réunissent indépendamment les unes des autres.

ARTICLE 3 :

Les membres de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites, nominativement désignés ci-après par le Préfet, dans ces différentes formations, sont :

❶ **Formation spécialisée de la Nature :**

Cette formation exerce les compétences dévolues à la commission au titre de la protection de la nature, particulièrement : les réserves naturelles, les biotopes, la faune et la flore et le patrimoine géologique.

Elle est composée de 4 collèges comprenant chacun 4 membres, comme suit :

Collège des services de l'Etat :

- le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Energie ou son représentant
- le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant
- le Directeur Départemental de la Protection des Populations ou son représentant
- le Chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine ou son représentant

Collège des élus et collectivités :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Gino BERTOL Maire de Videlles	M. Christian LECLERC Maire de Champlan
M. Grégory COURTAS Maire de Pussay	M. Germain DUPONT Maire de Tigery

Mme Brigitte VERMILLET Vice-présidente du Conseil Départemental de l'Essonne	Mme Sylvie GIBERT Conseillère départementale déléguée de l'Essonne
Mme DIAN-LELOUP Conseillère Départementale de l'Essonne	N.D.

Collège des personnalités qualifiées :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Alain SENEÉ Essonne Nature Environnement	M. Jean-François POITVIN Essonne Nature Environnement
Mme Michelle REMOND NATURESSONNE	M. Gilles TOURATIER NATURESSONNE
M. Frédéric LEFEVRE Chambre d'Agriculture Interdépartementale	M. Jérôme CHENEVIÈRE Chambre d'Agriculture Interdépartementale
M. David LALOI C.S.R.P.N.	N.D.

Collège des personnalités compétentes :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Leaticia POFFET Office National des Forêts	M. Pascal MARTIN Office National des Forêts
M. Thierry LANOE Fédération interdépartementale des chasseurs d'Ile-de-France (FICIF)	M. Frédéric GALLIENNE FICIF
M. Patrick PEDOT Office National Chasse et Faune Sauvage	M. Bruno ROYER Office National Chasse et Faune Sauvage
M. Stéphane VAURY Agence des Espaces Verts	Mme Nathalie PETITJEAN Agence des Espaces Verts

Lorsque la formation spécialisée de la Nature se réunit en instance de concertation pour la gestion du réseau NATURA 2000, le préfet peut inviter des représentants d'organismes consulaires et des activités présentes sur les sites NATURA 2000, à y participer, sans voix délibérative.

② Formation spécialisée des Sites et Paysages :

Cette formation exerce les compétences dévolues à la commission au titre de la préservation des sites et des paysages, du cadre de vie et de la gestion équilibrée de l'espace, particulièrement : inscriptions et classements de sites, évolution des paysages et autres avis prévus par le code de l'urbanisme.

Elle est composée de 4 collèges comprenant chacun 4 membres, comme suit :

Collège des services de l'Etat :

- le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Energie ou son représentant
- le Directeur Régional des Affaires Culturelles ou son représentant
- le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant
- le Chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine ou son représentant

Collège des élus et collectivités :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté	M. Christian LECLERC Maire de Champlan
M. Gino BERTOL Maire de Videlles	M. Patrick BALDY Adjoint au maire de Fontenay-le-Vicomte
Mme Brigitte VERMILLET Vice-présidente du Conseil Départemental de l'Essonne	Mme DIAN-LELOUP Conseillère Départementale de l'Essonne
Mme Pascale BOUDART Maire de Breux-Jouy, Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix	M. Yannick HAMOIGNON Maire de Roinville, Président de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix

Collège des personnalités qualifiées :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Alain SENEÉ Essonne Nature Environnement	M. Jean-François POITVIN Essonne Nature Environnement
M. Daniel JOUANNE Société des Amis de la Vallée de la Renarde (SAVAREN)	M. Roland DEPARDIEU SAVAREN
M. Jean-Pierre MICHEL Amis de la Vallée de la Bièvre (AVB)	M. Jean-François BAUDURET AVB
M. Frédéric LEFEVRE Chambre d'Agriculture Interdépartementale	M. Jérôme CHENEVIÈRE Chambre d'Agriculture Interdépartementale

Collège des personnalités compétentes :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Valérie KAUFMANN Conseil de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement de l'Essonne (CAUE)	M. Alexis LINGE C.A.U.E.
Mme Nathalie ROUFF Fédération du Paysage	M. Loïc PIANFETTI Fédération du paysage

M. Nicolas LETSCHERT Ordre des Architectes	M. Frédéric QUEVILLON Ordre des Architectes
Mme Nadine CHAUVEAU Parc Naturel Régional du Gâtinais Français	M. Jean-Jacques BOUSSAINGAULT Parc Naturel Régional du Gâtinais Français

③ Formation spécialisée des Carrières :

Cette formation exerce les compétences dévolues à la commission au titre de la gestion équilibrée des ressources naturelles, particulièrement le Schéma départemental des carrières et projets relatifs aux carrières.

Elle est composée de 4 collèges comprenant chacun 3 membres, comme suit :

Collège des services de l'Etat :

- le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Energie ou son représentant
- le Chef de l'Unité Territoriale D.R.I.E.E. ou son représentant
- le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant

Collège des élus et collectivités :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté	M. Gino BERTOL Maire de Videlles
M. le Président du Conseil Départemental de l'Essonne ou son représentant	
Mme Brigitte VERMILLET Vice-présidente du Conseil Départemental de l'Essonne	Mme DIAN-LELOUP Conseillère Départementale de l'Essonne

Collège des personnalités qualifiées :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Daniel JOUANNE SAVAREN	M. Roland DEPARDIEU SAVAREN
M. Gilles TOURATIER NATURESSONNE	Mme Michelle REMOND NATURESSONNE
M. Frédéric LEFEVRE Chambre d'Agriculture Interdépartementale	M. Jérôme CHENEVIÈRE Chambre d'Agriculture Interdépartementale

Collège des personnalités compétentes :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. François MANISOLE COSSON	M. Hervé CHIAVERINI LAFARGE GRANULATS France
M. Laurent PERRAGUIN MRF Agence MEL	M. Jacques de MOUSTIER CEMEX
M. Philippe BORONI STP 91	M. Olivier DELMER STP91

Le maire de la commune sur le territoire de laquelle une exploitation de carrière est projetée, est invité à siéger à la séance au cours de laquelle la demande d'autorisation est examinée et a sur celle-ci voix délibérative.

④ **Formation spécialisée de la Faune Sauvage Captive :**

Cette formation exerce les compétences dévolues à la commission au titre de la protection de la nature, particulièrement les établissements hébergeant des animaux d'espèces non domestiques.

Elle est composée de 4 collèges comprenant chacun 4 membres, comme suit :

Collège des services de l'Etat :

- le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Energie ou son représentant
- le Directeur Départemental de la Protection des Populations ou son représentant
- le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant
- le Directeur de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou son représentant

Collège des élus et collectivités :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté	M. Jacques JOFFROY Maire de Chevannes
M. Pierre LEFLOCH Maire de Saint-Sulpice-de-Favières	M. Fabien KEES Maire de Dannemois
Mme Brigitte VERMILLET Vice-présidente du Conseil Départemental de l'Essonne	Mme Marjolaine RAUZE Conseillère départementale de l'Essonne
M. Frédéric PETITA Conseiller départemental de l'Essonne	N.D.

Collège des personnalités qualifiées :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Thierry LANOE F.I.C.I.F.	M. Frédéric GALLIENNE F.I.C.I.F.
Mme Michelle REMOND NATURESSONNE	M. Gilles TOURATIER NATURESSONNE
Dr Carine ALVES Vétérinaire	<i>N.D.</i>
M. Jérôme CAYLA C.E.A. Saclay	<i>N.D.</i>

Collège des personnalités compétentes :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Lieutenant-Colonel Pascal GOUERY SDIS - Brigade animalière	M. Benoît LAMORT
Dr Florence OLLIVET-COURTOIS Vétérinaire	<i>N.D.</i>
M. Pascal SERGETIER ANIMALIS	M. Eric CHAMPS Responsable d'établissement
M. Olivier MARQUIS Parc zoologique de Paris Muséum National d'Histoire Naturelle	M. Nicolas FORTUNEL Responsable d'élevage

5 Formation spécialisée de la Publicité :

Cette formation exerce les compétences dévolues à la commission au titre de la préservation des sites et des paysages, du cadre de vie et de la gestion équilibrée de l'espace, particulièrement : la publicité, les enseignes et les pré-enseignes.

Elle est composée de 4 collèges comprenant chacun 3 membres, comme suit :

Collège des services de l'Etat :

- le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Energie ou son représentant
- le Directeur Régional des Affaires Culturelles ou le Chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine ou son représentant
- le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant

Collège des élus et collectivités :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Christian LECLERC Maire de Cahmplan	M. Alain EECKMAN Maire de Gironville s/Essonne
M. Patrick BALDY Adjoint au maire de Fontenay-le-Vicomte	M. Jean-Jacques BOUSSAINGAULT maire de Boigneville s/Essonne
Mme Annick DISCHBEIN Conseillère Départementale de l'Essonne	Mme DIAN-LELOUP Conseillère Départementale de l'Essonne

Collège des personnalités qualifiées :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Danièle ZANEBONI Essonne Nature Environnement	M. Denis MAZODIER Essonne Nature Environnement
M. Jean-Pierre MICHEL Amis de la Vallée de la Bièvre (AVB)	M. Jean-François BAUDURET AVB
Mme Valérie KAUFMANN C.A.U.E.	M. Alexis LINGE C.A.U.E.

Collège des personnalités compétentes :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Laurent MAZAURY CLEAR CHANNEL France	M. Xavier FRANCOISE CLEAR CHANNEL France
M. Thierry BERLANDA INSERT	M. Charles-Henry DOUMERC UPE
M. Michel ROULLEAU MPE-AVENIR	M. Christophe BERTRAND MPE-AVENIR

Le maire de la commune concernée par le projet de règlement local de publicité ou le président du groupe de travail intercommunal est invité à siéger à la séance au cours de laquelle le projet est examiné et a sur celui-ci voix délibérative.

ARTICLE 4 :

Les membres de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites sont nommés **pour une durée de trois ans** renouvelable.

Tout membre de cette commission qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné, est remplacé pour la durée du mandat restant à courir, par une personne désignée dans les mêmes conditions.

ARTICLE 5 :

La commission peut, sur décision de son président, entendre toute personne extérieure dont l'audition est de nature à éclairer ses délibérations. Les personnes ainsi entendues ne participent pas au vote.

ARTICLE 6 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne, le Directeur Départemental des Territoires, le Chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine, le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Energie, le Directeur Départemental de la Protection des Populations et le Directeur de la Délégation Interrégionale Centre-Ile-de-France de l'ONCFS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Essonne et adressé à chacun des membres de la CDNPS.

Le Sous-Préfet

Abdel-Kader GUERZA